



Politique de confidentialité de la FGSAM et des groupements et syndicats apicoles adhérents en matière de Règlement Général de Protection des Données.

1- Politique

Le règlement général sur la protection des données («RGPD») s'applique depuis le 25 mai 2018 dans tous les Etats membres de l'Union européenne. Dès que des données à caractère personnel sont collectées et traitées tout organisme est soumis au RGPD, indépendamment de sa taille, de sa forme juridique, de ses activités ou de son objet social.

Ce document décrit l'ensemble des mesures mises en œuvre par la FGSAM pour répondre à cette réglementation et pour garantir la protection de vos données personnelles.

2- Application

La politique de confidentialité définie dans ce RGPD s'applique à la FGSAM ainsi qu'à l'ensemble de ses structures adhérentes :

- Champagne Apicole
- Abeille Marnaise
- Rucher Vitryat
- Abeille Sparnacienne
- GDSA 51

3- Rappel de quelques notions de base

- Une donnée à caractère personnel est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne peut être identifiée directement (par exemple par son nom, prénom, ou une adresse mail nominative) ou indirectement (par exemple par un identifiant ; n°NAPI, n°SIRET, un numéro de téléphone), une donnée biométrique (ses empreintes digitales), plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale, mais aussi la voix ou l'image

- Un traitement de données personnelles est une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé. Le RGPD nomme toute une série de différents types de traitement comme la collecte, l'enregistrement, la modification, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, ou encore l'effacement et la destruction.

- Le traitement de données personnelles n'est pas nécessairement informatisé: les dossiers papier, formulaires d'adhésion, commande de produits de traitement dans le cas de nos syndicats et GDSA51 sont également concernés et doivent être protégés dans les mêmes conditions

- Le responsable du traitement est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement, qui décide donc «pourquoi» et «comment» des données personnelles sont collectées et traitées. Dans le cas de la FGSAM, les dirigeants, ainsi que les collaborateurs (présidents, trésoriers, secrétaires, TSA,) des syndicats adhérents et du GDSA51, pour autant qu'ils soient actifs dans le cadre de l'exécution des tâches, **constituent un seul responsable du traitement.**

- Tiers autorisé : Certaines autorités ont le pouvoir d'exiger des organismes la transmission de documents ou de renseignements pouvant comprendre des données personnelles : ce sont des « tiers autorisés » . Des données personnelles sont ainsi demandées par le Conseil Régional Grand Est dans le cadre d'attribution de subventions pour la lutte contre le varroa

- Sous-traitant : le RGPD impose des obligations spécifiques aux sous-traitants dont la responsabilité sera susceptible d'être engagée en cas de manquement. Ces obligations concernent tous les organismes qui traitent des données personnelles pour le compte d'un autre organisme, dans le cadre d'un service ou d'une prestation .En ce qui concerne la FGSAM sont ainsi recensés les organismes suivants :

FNOSAD, GROUPAMA, SNA, UNAF, ANERCEA ; Santé de l'Abeille, GDS Grand Est Section apicole, GANDI SAS, FDSEA 51

4- Consentement

Le consentement ne doit pas nécessairement se manifester par un formulaire écrit, mais peut aussi ressortir de tout autre déclaration ou acte positif clair, par laquelle une personne accepte que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement. Par le fait de payer sa cotisation pour son adhésion à nos structures, chaque apiculteur accepte de figurer sur la liste des membres du syndicat ou GDSA et de recevoir chaque année une demande de renouvellement de son adhésion.

Dans le cadre de l'obligation de transparence chaque formulaire d'adhésion contiendra le paragraphe suivant par lequel chaque adhérent exprimera son consentement au traitement de ses données personnelles.

En remplissant ce formulaire, vous acceptez que la FGSAM, votre syndicat d'appartenance et le GDSA51 utilisent vos données personnelles collectées et vous autorisez ces organismes à communiquer occasionnellement avec vous si elle le juge nécessaire afin de vous apporter des informations complémentaires via les coordonnées collectées dans le formulaire.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, la FGSAM s'engage à sécuriser, à ne pas divulguer, à ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec des entités, entreprises ou organismes non mentionnés au RGPD conformément à notre politique de protection des données (disponible sur le site www.apimarne.fr ou par courrier adressé à la FGSAM)

Le consentement explicite de l'adhérent sera ainsi recueilli à chaque demande d'informations (lors de son adhésion annuelle, de ses inscriptions aux stages d'apiculture, de ses commandes de médicaments ou autres prestations proposées par les syndicats et le GDSA 51).

5- Modalités de rectification ou de suppressions de données

La FGSAM ne collecte et ne conserve que les données personnelles strictement nécessaires à l'activité des syndicats et GDSA

A tout moment, l'adhérent peut demander la rectification de ses données personnelles. En pratique, si les données personnelles sont inexactes ou incomplètes, la personne concernée peut obtenir que ces dernières soient complétées ou modifiées en fournissant une « déclaration complémentaire ».

L'adhérent démissionnaire peut demander l'effacement (droit à l'oubli) dans les meilleurs délais de ses données dès lors que les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Ainsi dès l'arrêt d'adhésion ou de non renouvellement confirmé, les données personnelles concernant la personne démissionnaire seront supprimées dans le délai d'un an .

Ce droit de rectification et à l'oubli est appliqué en vous adressant à fgsam@apimarne.fr

6- Sécurité des traitements

La politique de sécurisation de la FGSAM vise à la complémentarité entre la sécurité de l'information qu'elle détient et la protection de la vie privée de ses adhérents.

En conséquence la FGSAM ne prévoit l'accès aux logiciels de traitement des données qu'aux personnes dont les missions le justifient et uniquement dans leurs domaines de compétences (président, trésorier, secrétaire, technicien sanitaire apicole, vétérinaire référent, assistante FGSAM...).

Chaque utilisateur est sensibilisé sur la sécurité des données: il s'expose à des sanctions dès lors qu'il divulgue une information confidentielle sans autorisation préalable. L'utilisateur contractualise cet engagement de confidentialité en visant la chartre définie par le RGPD

7- Violation des données personnelles

Toute violation de données personnelles constatée par la FGSAM ou ses structures adhérentes doit être, après évaluation du niveau du risque, signifiée à la CNIL par le télé-service de notification dans les 72 heures et aux personnes concernées dans les meilleurs délais (piratage de fichiers ou bases de données).

Fait à Châlons en Champagne le 01/11/2020

Signatures des présidents des Syndicats et GDSA

Dominique MAREIGNER Guy CHAMBRON Richard CHARLEUX Etienne RICHY Didier DELECROIX